

News Release

Department of
External
Affairs



Communiqué

Ministère des
Affaires
extérieures

N^o 134

Le 9 juin 1989

MAINTIEN DE L'ÉTAT D'URGENCE EN AFRIQUE DU SUD

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a exprimé aujourd'hui sa vive déception après avoir appris que le gouvernement de l'Afrique du Sud avait décidé de maintenir l'état d'urgence.

"Cette mesure n'est absolument pas justifiée et illustre bien le fait que l'apartheid doit être maintenu de force. Même si la fin de l'état d'urgence n'aurait pas signifié la fin de la répression en Afrique du Sud, ni modifié la structure fondamentale de l'apartheid, la décision de ne pas maintenir l'état d'urgence aurait pu constituer un geste important. Le Canada continuera à exercer des pressions sur le gouvernement sud-africain pour qu'il mette un terme à l'apartheid et qu'il entreprenne des négociations avec les véritables leaders noirs afin de constituer un gouvernement représentatif et non racial. Le gouvernement sud-africain ne devrait pas compter que ses citoyens ou la communauté internationale se contenteront de pourparlers au lieu de réformes concrètes, étant donné surtout le maintien injustifié de l'état d'urgence."

L'état d'urgence a été prolongé chaque année depuis qu'il a été imposé, le 12 juin 1986. En vertu des règlements régissant l'état d'urgence, les forces de sécurité sud-africaines possèdent de nombreux pouvoirs de répression arbitraire de l'opposition non violente, notamment l'emprisonnement sans procès, l'imposition d'importantes restrictions aux activités d'organisations politiques et de personnes, l'interdiction de certaines activités et la censure. Le Canada a exhorté à plusieurs reprises le gouvernement sud-africain à mettre fin à l'état d'urgence.

- 30 -

Secretary of State
for
External Affairs

Secrétaire d'État
aux
Affaires extérieures

Canada